

PRENUMERATA

w Paryżu i na prowincji:

KWARTALNIE... 4 fr.
 PÓLROCNIE... 7 fr.
 ROCZNIE... 12 fr.

TELEFON :

TRUDAINE 61.42

POLONIA

REVUE HEBDOMADAIRE POLONAISE

PARAISANT CHAQUE SAMEDI

ABONNEMENTS

Paris et Départements:

TROIS MOIS... 4 fr.
 SIX MOIS... 7 fr.
 UN AN... 12 fr.

TÉLÉPHONE :

TRUDAINE 61.42

REDAKCJA I ADMINISTRACJA — 3^{bis}, rue La Bruyère, 3^{bis} — RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Les Histoires de la Guerre

La littérature de guerre de toutes les nations a atteint des proportions énormes. Evidemment les Anglais, les Français, les Allemands et les Italiens y ont pris une part prépondérante. Les Allemands systématiquement en publient une minutieuse bibliographie où figurent les centaines, les milliers d'imprimés qui ont paru en Allemagne, en Autriche et en Suisse (*Die Deutsche Kriegsliteratur, Teildruck aus dem Register zu Hinrichs Halbjahrs — Katalog*. — Jusqu'ici, cinq fascicules, autant que nous sachions).

Commençons par l'histoire générale de la guerre : anglaise, française et italienne (l'allemande manque encore, ce qui tout en parlant en faveur du souci de précision des Allemands, témoigne aussi du peu d'empressement qu'ils apportent à se confesser devant le monde, et à faire leur propre examen de conscience).

C'est l'histoire anglaise de John Buchan, historien et publiciste, qui nous semble la meilleure (1) ; c'est un chef-d'œuvre du style sobre, le seul admissible lorsqu'on traite d'événements contemporains, où se reflète la certitude calme de la victoire anglaise.

Les Polonais doivent étudier l'Angleterre. Rattachés à la France, à l'Italie et à l'Allemagne par d'innombrables liens, ils n'ont eu avec l'Angleterre que des relations vagues et temporaires. La Galicie même s'est en partie laissée hypnotiser par la devise : *Gott strafe England!* elle en veut aux perfides insulaires de prolonger la guerre ; et d'ailleurs ils sont rares en Pologne ceux qui connaissent bien ce pays.

Et pourtant s'il vaut la peine de le connaître, c'est bien pendant cette guerre où l'Angleterre s'est faite le trésor et l'usine des prochaines offensives, le Sésame et le Vulcain de l'Entente. Nous trouverons alors pour guides des maîtres incontestés, tels que Henry Wickham Steed, rédacteur au *Times* (*L'Angleterre et la guerre, L'Effort anglais*), tels enfin que M. Buchan, artiste de propagande et de persuasion par les chiffres.

En Pologne on ne se rend pas assez compte de la puissance de l'imperium Britannique, on ne voit pas assez que ce ne sont pas les deux îles au bord du Canal qui se mesurent seules avec l'Allemagne, mais qu'à leurs côtés s'est rangé tout un monde de dominions immenses, fidèles comme l'Australie et le Canada, résignés à leur sort comme les Boers ou les Indes.

John Buchan, écrivain tout pénétré du sentiment de cet impérialisme anglais, observe les péripéties de la guerre sur tous les fronts du commode observatoire de Londres ; nulle part

en effet on ne pense plus facilement « par continents » que du haut de la Tour, au bord de la Tamise. C'est là un des côtés intéressants de son récit riche, d'autre part, en analogies historiques, réminiscences d'Oxford ou de Cambridge. S'il nous conduit sur les champs de la Belgique, ensanglantés depuis des siècles par les rencontres périodiques des races et des peuples, les ombres de Marlborough, des généraux de Versailles, des Espagnols, des Hollandais se dressent devant lui dans les tranchées des Flandres ; s'il décrit les luttes homériques des « Anzacs » aux Dardanelles, il évoque la guerre de Troie, Xerxès faisant fouetter l'Hellespont, les galères vénitienes des croisades, enfin la longue occupation turque. La narration est toute animée de ces épisodes.

En véritable homme de lettres, Buchan ne dédaigne pas non plus le côté idéologique de la guerre, sa psychologie que Wilhelm Wundt a étudiée d'une manière unilatérale (1) ; il analyse le sang-froid, la ténacité, le stoïcisme de l'Angleterre, l'élan de la France, le fatalisme de la Russie. Le *Credo* de Lavedan et l'*Hymne* de la Haine de Lissauer semblent à l'historien des témoignages expressifs d'une époque et non de simples faits divers.

La psychologie de l'Allemagne tient relativement une large place dans le livre de Buchan. Le Bernhardisme et le Bethmannisme, le junkerisme et le néolibéralisme, teinté de socialisme, la volte-face subite au cours de la guerre vers les idéaux proclamés d'abord par l'Entente, l'apothéose et l'organisation mêlée à la marotte de l'expansion, la *Mittel-Europa* et les ambitions asiatiques, les illusions et les mots d'ordre, les mensonges et les préjugés, tout ce faisceau de problèmes historiques et physiologiques attire et retient Buchan.

De profondes connaissances historiques, un rare talent descriptif, une pensée politique pratique, un vif coloris littéraire concourent à faire de ce livre la chronique de la guerre la plus complète qui ait paru jusqu'ici, rédigée par un contemporain et un familier d'Asquith et de Kitchener, tel qu'aurait été un écrivain qui aurait connu Pitt et Wellington, qui, témoin oculaire de la bataille de Waterloo, en aurait noté les phases à mesure qu'elles se déroulaient sous ses yeux. Très objectif du reste, comme le témoigne son impartiale admiration pour les Turcs, ce type « d'adversaire chevaleresque ».

D'un autre genre, d'une composition différente est l'histoire de la guerre de l'éminent historien et homme d'Etat français Gabriel Hanotaux (2). Le savant auteur de « La France contemporaine » (jusqu'à la mort de Gambetta) a laissé pour le moment de côté ses recherches sur les trente années suivantes. Lui aussi, comme Buchan, a scruté minutieusement l'évolution de l'Allemagne, et — il faut le reconnaître tout de suite

(1) *Die Nationen und ihre Philosophie*. Leipzig, Kröner, 1915.

(2) *Histoire illustrée de la guerre de 1914*. Paris-Bordeaux, Gounouilhou, 1915 (jusqu'ici quatre volumes).

— son étude de l'âme et des visées allemandes est peut-être la plus sérieuse qui ait paru en français pendant la guerre ; les autres, en effet, sont en général écrites *cum ira*. Dans le chapitre, concernant l'Autriche, Hanotaux est moins original : il a surtout pris pour base l'excellent ouvrage de Wickham Steed : « The Habsburg Monarchy ». A propos de la Turquie, il a puisé dans ses études antérieures (1908), si actuelles, sur le Congrès de Berlin. En parlant de la Russie, comme Buchan, il s'occupe subsidiairement de la question polonaise et à propos de l'Angleterre il critique vertement le pacifisme anglais d'avant la guerre.

La puissante individualité et la haute autorité diplomatique de l'auteur, le soin qu'il apporte à faire ressortir le côté tragique et immédiat des événements, n'empêche pas M. Hanotaux de voir le front oriental avec les yeux d'un Français.

L'histoire italienne de la guerre de Vico Mantegazza (jusqu'ici quatre volumes) (1) est la moins réussie des trois. L'auteur, très versé dans les questions d'Orient, expose d'une façon fort intéressante les origines de la guerre, tout en semant son récit de souvenirs personnels, rapportés de voyages dans les Balkans, et dans le tableau qu'il peint de la situation internationale il s'attache surtout à marquer le rôle de la politique italienne, avant et pendant la guerre. Par contre, dans la description même de cette guerre il se laisse trop entraîner par le goût de l'anecdote, ce qui toutefois n'est pas dénué de toute importance, d'autant plus que l'Italie, pendant les neuf premiers mois de la conflagration a été un poste d'observation d'où comme aujourd'hui de la Suisse, on pouvait le mieux embrasser le conflit, et que le *Corriere della Sera* de Milan, dont M. Mantegazza est le collaborateur, jouait alors dans le monde politique européen le rôle de tribune qui aujourd'hui est passé au *Journal de Genève*.

LECTOR.

Propos d'un vieil émigré

V

Quand, pourchassés sur leur propre territoire, livrés à des exactions et des persécutions sans nom, les Polonais s'en vont chercher dans d'autres pays des conditions d'existence plus normales et plus tranquilles, s'ils n'emportent pas avec eux les cendres de leurs pères, comme le faisaient les peuples de l'antiquité, ils tiennent au moins à conserver intact le palladium sacro-saint de leur origine et de leurs traditions.

« Laissez-nous, disent-ils aux nations qui leur donnent l'hospitalité, laissez-nous vivre à l'abri de vos lois justes et équitables. Laissez-nous servir avec dévouement notre pays d'adoption, laissez-nous travailler pour votre bien et votre prospérité, mais en échange ne nous obligez pas à renier notre

(1) *Storia della guerra mondiale* (con note militari di Enrico Barone). Milano, Istituto Editoriale Italiano.

(1) Nelson's History of the war. With a Preface by the Earl of Rosebery. Thomas Nelson and sons. London, Edinburgh, Dublin and New-York (jusqu'ici douze volumes).

« origine. Ne vous faites pas les complices de nos oppresseurs, ne nous forcez pas à nous appeler Allemands, Russes ou Autrichiens. Nés et élevés dans les nobles traditions de nos pères, nous voulons les transmettre à nos fils dans toute leur pureté. Ne nous empêchez donc pas d'accomplir ce devoir sacré. Laissez-nous entretenir dans nos cœurs la flamme divine de l'amour de notre patrie, permettez-nous de déclarer hautement et à chaque occasion que nous sommes Polonais et que nous le resterons toujours. »

Or, récemment on a voulu, aux États-Unis, refuser une semblable permission à un Polonais. Au moment des élections présidentielles, les autorités de New-York n'ont pas consenti à inscrire sur les listes électorales un Polonais, M. Michel Koninski, sous le prétexte qu'il ne voulait pas indiquer de quelle partie de la Pologne il était originaire. Koninski se déclarait purement et simplement « Polonais » alors que les fonctionnaires préposés au recensement des électeurs voulaient absolument le qualifier de Russe, Allemand ou Autrichien. Le différend a été porté devant les tribunaux et le juge Gibbs a rendu à ce sujet un jugement qui reconnaissait à Koninski le droit de s'appeler « Polonais » et d'être inscrit sur les listes électorales comme originaire de « Pologne ».

Les réclamations de Koninski ont été violemment combattues par le président de la commission électorale. Ce n'était d'ailleurs pas étonnant. Ce fonctionnaire s'appelait Arthur Vieser et nul doute ne peut exister au sujet de son origine germanique. Or, qui, plus que les Allemands est intéressé à ce que le nom de « Pologne » n'existe nulle part, même sur des listes électorales dressées aux États-Unis ? Pouvait-on jamais s'imaginer que le péril polonais puisse aller se loger jusque-là ?

Les considérants du juge Gibbs sont très intéressants ; il dit, entre autres, ce qui suit :

« La partie de la Pologne d'où est originaire Koninski a été attribuée à la Russie, au moment du deuxième démembrement de la Pologne en 1793. Dans la suite, après une série de vains efforts de la part des Polonais, cette partie de leur patrie a été incorporée à l'empire de Russie. Elle forme actuellement 9 gouvernements russes qui ont porté jusqu'à ces derniers temps le nom de Royaume de Pologne. La Pologne est envisagée, par tous les historiens, comme une partie distincte de l'Europe. »

« Malgré les lourdes épreuves auxquelles ce pays et sa population ont été soumis, il a conservé, intacte, son individualité, avec toutes ses particularités de race, son idéal et ses aspirations. A l'heure actuelle, on évalue, en Europe, à environ 20 millions le chiffre de la population qui emploie la langue polonaise, dont 4 millions se trouvent sous la domination autrichienne, 12 millions font partie de l'empire de Russie et 4 millions sont soumis à l'empereur d'Allemagne. »

« Les réclamations de Koninski, tendant à prouver que les questions qui lui ont été posées par la commission électorale n'avaient pas raison d'être, sont pleinement admissibles. Elles proviennent, d'ailleurs, de sentiments très compréhensibles, en vertu desquels il exigeait qu'on le qualifiât de « Polonais » et qu'on désignât son pays d'origine par le nom de « Pologne ». Cette question doit être avant tout envisagée du point de vue de l'histoire de la Pologne. Aucun peuple contemporain ne s'est montré plus attaché que les Polonais à ses traditions nationales, aucune nation n'a déployé plus d'efforts dans sa lutte contre l'oppression politique et

économique, que ne l'a fait le peuple polonais. »

« Son histoire remonte jusqu'au Xe siècle. Au XVIII^e, la nation polonaise était au premier rang parmi les puissances européennes et celles du monde entier. »

« En 1815, le gouvernement polonais a été reconnu dans ses prérogatives législatives et administratives par Alexandre I^{er}, qui le 30 novembre de la même année signa la constitution polonaise en déclarant que la Pologne devait dorénavant former une unité politique distincte unie à la Russie. La dernière fois, les Polonais se sont soulevés contre la Russie en 1863. Pendant toute cette longue période et jusqu'à ce jour, les Polonais ont repoussé héroïquement toutes les tentatives de dénationalisation dont ils furent victimes et ont conservé toutes leurs particularités. Ce fait a été reconnu d'une manière éclatante par le gouvernement russe qui a lancé le 14 août 1914 une proclamation adressée aux « Polonais » et signée par le Grand-Duc Nicolas, généralissime des armées russes. »

« Le dictionnaire « Century » donne au terme « Pollack » la signification de « Pole » ou « Polander », ce qui veut dire Polonais ou originaire de Pologne. Quant à la Pologne, elle figure sur beaucoup de cartes de l'Europe comme un pays distinct. »

« Dans ces conditions, je suis d'avis que le plaignant a donné une réponse suffisante et complète, lorsque, questionné sur le lieu de son origine, il a répondu qu'il était né en Pologne. »

En se basant sur ces considérants, le juge Gibbs a ordonné d'inscrire Koninski sur les listes électorales, en l'autorisant de choisir le parti auquel il déclarait adhérer.

Espérons que la question est tranchée définitivement et qu'à l'avenir les Polonais n'auront plus besoin de recourir aux tribunaux pour qu'il leur soit permis de déclarer qu'ils sont nés en « Pologne ».

UN VIEIL ÉMIGRÉ.

Un nouveau livre sur la Pologne

Petite Encyclopédie polonaise.

On a maintes fois reproché aux Français de n'estimer que le passé romantique de la Pologne. S'il est vrai qu'ils furent séduits par les chants superbes, angoissés et pleins d'espoirs renaissants des apôtres de la liberté, il serait injuste de leur tenir grief d'avoir prodigué une admiration exclusive apparemment dans ses objets, et méconnu tant d'œuvres où miroitent les reflets d'une civilisation impatiente et raffinée.

Comme le pèlerin, qu'attire les cimes resplendissantes, contemplant, en passant, les vallées où il aimerait vaguer, le lecteur français, pris au charme d'une trinité héroïque et du « sublime poète de la musique », a souhaité souvent d'approfondir ses connaissances d'un patrimoine artistique si noble : mais peu de livres ont été traduits pour lui. Bien plus, il cherchait vainement hier encore un guide pour l'amener, à travers la floraison des talents, jusque dans le domaine de la vie économique, domaine moins attrayant mais qu'il faut explorer tôt ou tard si l'on veut s'instruire des conditions matérielles de l'existence sur lesquelles s'érige toute société.

La Petite Encyclopédie polonaise (1) paraît heureusement pour combler cette lacune et fournir un ensemble d'informations sur la Pologne, sur ses efforts d'antan, sur ses forces latentes, sur ses ressources ignorées.

Elle vient à temps, car en retraçant les vicissitudes de la nation depuis les origines jusqu'à la veille de la Guerre de 1914, elle permet aux

(1) Petite Encyclopédie Polonaise, ouvrage collectif publié sous la direction de M. Erasme Piltz. Librairie Payot et C^{ie}.

contemporains d'acquérir le noyau de notions précises qu'il sera nécessaire de posséder à l'heure du dénouement.

On sait les difficultés que rencontrent à l'ordinaire ceux qui ont projeté de rassembler les connaissances éparses sur un coin du globe et de les disposer clairement pour l'édification des ans à venir.

Ces obstacles étaient accrus du fait que cet ouvrage fut élaboré en Suisse, loin de toutes les sources où la mémoire des rédacteurs pouvait se rafraîchir. La matière elle-même ne se prêta point complaisamment à leur dessein et je la crois assez émouvante pour mériter d'être transcrite, cette courte remarque qui figure en épilogue et qu'on aurait pu placer au fronton de la première page : « Vu la difficulté de se procurer en temps de guerre certains caractères polonais spéciaux, nous avons été obligés de les remplacer par des caractères français qui leur correspondent de façon approximative. »

L'ouvrage est divisé en trois parties : Histoire, Vie économique, Vie intellectuelle.

Après une description du relief, assez succincte pour ne pas emprunter le ton des manuels de géographie, et une statistique de la population qui aboutit au chiffre de 26 000 000 d'âmes, les auteurs abordent le récit de la formation de l'Etat polonais.

Je dois noter qu'ils ne se sont pas attachés seulement à la recherche curieuse et indifférente à la fois des événements mais qu'ils les ont groupés en séries continues de causes et d'effets.

Dans les différentes époques dont ils retracent le cours, depuis le baptême de Miecislav I^{er} jusqu'aux lois d'expropriation rendus en 1912, ils évoquent l'emprise de l'influence allemande et la résistance à la pénétration germanique, hypocrite ou brutale. La Défaite des Chevaliers Teutoniques, la bataille de Grinwald, l'insurrection soulevée par Dombrowski, l'affaire de Wreschaen sont les jalons plantés sur leur route.

Parallèlement, ils narrent la rivalité naissante avec le Grand Duché de Moscou et les luttes de Jean Sobieski, qui en délivrant Vienne, brisa la puissance militaire de l'empire ottoman. « La noblesse, est-il écrit, s'inspire de l'idée qu'une mission historique particulière incombe à la Pologne, et avec conviction elle se proclame le bouclier de l'Europe chrétienne contre les musulmans. » Puis c'est l'affaiblissement et la chute de la République ; puis les partages.

Dans leurs développements, les auteurs ont pour principe de s'élever contre les fables popularisées par les puissants voisins de la Pologne et suivant lesquelles son « oligarchie aristocratique », comme ont répété avec mépris les historiens allemands, ne lui permettait pas de gérer seule les affaires de l'Etat. Ils montrent que les membres de la « szlachta » menaient une existence comparable à celle des paysans ; ils exposent que les futurs destructeurs de la Pologne avaient intérêt à empêcher l'aboutissement de toute réforme salutaire ; ils rappellent que la Pologne était un pays extrêmement démocratique où fut appliqué pour la première fois le parlementarisme et où la plupart des habitants jouissaient de la plénitude des droits politiques. Cet amour de la liberté absolue, dont firent preuve au dix-neuvième siècle les émigrés polonais en combattant aux côtés des autres peuples écrasés sous le despotisme, effraya les trois empires qu'épouvantait déjà l'esprit de rébellion soufflant à travers la France.

Dans les subdivisions où est étudiée la Pologne démembrée, les auteurs ont comparé les méthodes employées par la Russie, l'Autriche et la Prusse pour réprimer les élans d'indépendance, notamment en bâillonnant la presse, cet admirable instrument de propagande qui toujours en Pologne fut affligé d'une censure.

Enfin, les régimes politiques et administratifs actuels, ou, plus exactement, tels qu'ils étaient en 1914, sont dépeints ainsi que les organisations nationales, la répartition des cultes, les partis politiques, les clubs, les fédérations.

De ce tableau général se dégage l'impression d'une force économique de premier ordre qui a réussi à se maintenir et à se développer malgré les plus grandes difficultés, donnant aussi une preuve de la vitalité de la nation. Par exemple, les propriétés foncières appartenant aux Polonais tiennent la cinquième place en Europe, si l'on envisage l'étendue des terres exploitées et l'importance de la production annuelle.

La deuxième partie traite des conditions économiques. Il ressort de l'examen auquel se livrent les auteurs que dans tous les territoires de l'ancienne Pologne, la petite propriété s'accroît par le morcellement progressif des grandes terres,

mais sur ce point également les progrès de l'agriculture varient avec les mesures prises par chacun des Etats copartageants. Alors qu'on constate un essor prodigieux en Posnanie et une notable amélioration de rendement en Autriche, les droits de douane, la pénurie des voies de communication, les tarifs dissemblables des chemins de fer russes ont eu une influence funeste en Lithuanie. Quant au sous-sol, il est favorisé en richesses minérales. L'emplacement des gisements de houille, des terrains pétrolifères, des minerais de zinc, de plomb est indiqué. L'industrie, le commerce, le développement des voies ferrées et fluviales sont étudiés de la même façon comparative par les auteurs qui n'ont pas oublié l'organisation du crédit, des finances et ont souligné l'importance accrue de la question ouvrière.

Le chapitre intitulé « Emigration » narre une situation particulièrement déplorable. Qu'ils soient temporaires ou définitifs, les exodes en masse se multiplient, occasionnés surtout par les terribles répressions qui succèdent aux mouvements nationaux et l'on s'effraie d'apprendre que plus de vingt pour cent de Polonais ont été ainsi déracinés.

La dernière partie est consacrée à la Vie intellectuelle. Avant de remémorer les noms qui brillent dans le domaine des sciences, de la philosophie et des arts, les auteurs déplorent qu'après avoir égalé les nations les plus avancées de l'Europe, la Pologne ait aujourd'hui « une « très forte proportion d'illettrés, résultat de la « politique scolaire des Etats copartageants ». Si ce nombre diminue sans cesse, si l'enseignement privé, malgré « les obstacles accumulés « systématiquement contre son action », est parvenu à relever l'instruction et à faire reflourir la science, la Pologne « peut être fière avec raison d'avoir su s'opposer aux attentats contre « sa nationalité et d'avoir conservé vivace cet « amour des lumières qui l'honora à l'époque de « sa prospérité ».

On sait que l'Université de Cracovie fut au xv^e siècle un des plus importants centres intellectuels de l'Europe et que des maîtres enseignaient à Wilno et à Zamosc. Les auteurs rapportent le rôle brillant de ces collèges et détaillent les gloires de la Pologne. Les Français, qui ont raison d'admirer Copernic, Sienkiewicz et Chopin, mais qui ont tort de les mal connaître et de ne connaître qu'eux, pourront se convaincre que les talents abondent : Matthias de Cracovie, Kromer, Trentowski, Towianski, Jean Kochanowski ami de Ronsard, Mickiewicz, Slowacki, Krasinski ; au théâtre, Fredro, dans la musique Gomolka, Moniuszko ; et le parfait artiste Wyspianski et bien d'autres dont les chefs-d'œuvre tout au moins sont cités.

La conclusion est que malgré les tendances isolées les plus hétéroclites (quel autre qualificatif appliquer au geste de Dmochowski traduisant Boileau?) un âpre sentiment national palpite dans toutes ces œuvres et se retrouve dans les arts plastiques, qui sont révélés avec le même soin, depuis les motifs d'ornementation de l'époque païenne jusqu'aux manifestations du futurisme et du cubisme.

Par cet exposé laconique, on imagine aisément la multiplicité des renseignements que fournit la Petite Encyclopédie polonaise sous la direction de M. Erasme Piltz. MM. Edouard Woroniecki et Jean Perkowski ont rédigé la majeure partie du livre, cependant que M. Stefan S. Zaleski composait tous les articles concernant la vie économique, l'émigration et la question ouvrière et que M. Paul Rongier traduisait la plupart des chapitres écrits en polonais.

En ravivant le passé, ces collaborateurs ont préparé l'avenir. Ils ont dégagé la philosophie d'une Histoire sans jamais perdre de vue le but vers lequel tend chaque Polonais ainsi que tout homme libre : la résurrection de la Pologne.

Si cet espoir se réalise bientôt, ils pourront en concevoir quelque fierté puisque c'est grâce à leurs soins que l'intelligence du lecteur français, déjà toute sympathique à leur cause, aura pu trouver les éléments indispensables à la conception d'idées saines.

PIERRE VÉRON.

Une page d'histoire politico-religieuse

L'AFFAIRE DE THORN

16 juillet 1724

Pendant ces pourparlers, la population protestante de Thorn qui haïssait les Jésuites depuis longtemps, se masse en foule sur la place du Col-

POLONIA-NOËL

Notre album « Polonia-Noël », qui paraîtra vers la fin de l'année, sera consacré à :

LA FRANCE ET LA POLOGNE A TRAVERS LES SIÈCLES

Cette œuvre si importante a le bonheur de compter parmi ses collaborateurs en même temps que des hommes politiques illustres, des historiens éminents et des écrivains de valeur. Ses pages seront honorées de la signature de :

M. Paul Deschanel, Président de la Chambre des Députés, qui a bien voulu nous favoriser d'une préface ;

M. Charles Dupuy, Sénateur, ancien Président du Conseil et de la Chambre des Députés ; — M. Yves Guyot, ancien Ministre ; — M. André Lebey, Député, membre de la Commission des Affaires Extérieures ; M. Louis Martin, Sénateur ; — M. Stephen Pichon, Sénateur, ancien Ministre des Affaires Etrangères.

M^{me} la Princesse de Beauvremont ; — MM. G. Bienaimé ; — J. Charpentier ; — Arthur Chuquet, de l'Institut ; — Albert Cim ; — Antonin Debidour, Professeur à la Sorbonne ; — Edouard Driault, Directeur de la « Revue des Etudes Napoléoniennes » ; — Venceslas Gasztowtt ; — J. Grand-Carteret ; — Victor Joze ; — Georges Lacour-Gayet, de l'Institut ; — Marius Leblond ; — W. Lutostawski ; — M. C. Dzierżykraj-Morawski ; — Paul de Nic ; — Pierre de Nolhac, conservateur du Musée de Versailles ; — Antoni Potocki ; — Valentine de Puthod ; — Alexandre Schurr ; — Camille Le Senne ; — Henri Sigismond ; — Henri Welschinger, de l'Institut ; — Casimir Woźnicki ; — Z. L. Zaleski et de beaucoup d'autres.

La couverture et la page de titre sont exécutées par l'éminent artiste peintre, M. Boleslas Buyko, du Salon des Artistes Français. La couverture est or et blanc, la page de titre représente un symbole historique des liens qui unirent la France et la Pologne. Cette page est tirée en cinq couleurs par la Lithographie Monrocq.

Les souscriptions sont reçues à l'Administration de « Polonia » au prix de 5 francs l'exemplaire, franco province et étranger, 5 fr. 60.

lège, demande à grands cris la mise en liberté de Nagórny et finalement se livre au siège du Séminaire dont elle brise portes et fenêtres et ramène triomphalement le prisonnier. Par son sang-froid et ses exhortations, Wedemeyer, commandant de la garde urbaine, parvient à calmer la foule et à préserver de dégâts plus considérables le Collège des Jésuites. Il adjure les manifestants de se disperser et le rassemblement allait être dissous quand, de leurs fenêtres, les élèves catholiques se mettent à lancer des pierres sur la foule qui, de nouveau surexcitée par cette agression injustifiée, se rue sur l'édifice collégial, y pénètre de vive force, s'empare des meubles qu'elle casse et brise et, de tous ces débris enfassés sur la place, fait un immense bûcher qu'elle allume ! Il était environ la dixième heure du soir. En présence de la gravité de ces événements ; le président Roesner donne l'ordre à la milice urbaine de dissoudre le rassemblement en dispersant la foule, même par la force.

Ces ordres furent énergiquement exécutés et vers onze heures du soir la tranquillité était entièrement rétablie. Dans ces diverses collisions, il n'y eut que quelques blessés sans aucune gravité, d'ailleurs, et les dégâts furent estimés à 1.500 florins environ.

Tel est le résumé fidèle du rapport officiel présenté par la municipalité de Thorn à la Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur ces événements relevant surtout d'un fait-divers banal. De nos jours, les perturbateurs de l'ordre public, catholiques et luthériens, auraient été condamnés à des amendes plus ou moins fortes, tout au plus à quelques jours de prison. Mais à cette époque où les passions politiques et religieuses étaient en jeu et n'attendaient qu'une occasion propice de se manifester, il en allait tout autrement !

Les Jésuites déposèrent, dès le lendemain 18 juillet, une plainte, rédigée par Laurent Marczewski, un des professeurs du Collège, dans laquelle passant sous silence l'agression faite par leurs élèves contre les Luthériens, dans la matinée du dimanche 16, ainsi que l'enlèvement que Nagórny dans la soirée du même jour, ils accusent les bourgeois appartenant à la religion luthérienne d'avoir agi d'après un ordre venu d'en haut. Prenant également à partie le Président de la ville, ils lui font un grief d'avoir manqué d'énergie dans la répression des troubles. Ils prétendent, en outre, que les Luthériens ont à coups de hache brisé la croix et les images des saints et de la Vierge, dans l'église Saint-Jacques, et qu'ils les ont ensuite brûlées au milieu de vociférations blasphématoires. Allant plus loin encore dans la voie du mensonge, ils affirment que le vice-président de la ville, Zerneck, qui habitait une maison contiguë au Collège, a été vu donnant aux Luthériens l'ordre de tirer sur les élèves du Séminaire.

Ces accusations qui se trouvent reproduites

dans un opuscule publié par les Jésuites à Posen* sous le titre : *Introductio quasi juridica causa Thorniniensis*, étaient notoirement mensongères et n'étaient formulées que pour les seuls besoins d'une mauvaise cause. Dans cet acte d'accusation, on retrouve le procédé familier aux disciples de Loyola d'attaquer pour mieux se défendre en se servant, sans vergogne, d'armes déloyales !

Ces accusations des Jésuites non conformes à la réalité des faits et colportées en haut lieu eurent pour résultat d'étouffer les protestations des bourgeois luthériens, d'exciter les passions de la noblesse catholique en sorte que, dès le 29 juillet 1724, la Ville et la Municipalité de Thorn étaient assignées à comparaître devant le « Tribunal des Assesseurs », siégeant à Varsovie.

Quelques détails aussi brefs que possible sur l'organisation de la justice dans le Royaume de Pologne, au xviii^e siècle, me paraissent devoir trouver place ici.

Il y avait à cette époque deux juridictions en appel, deux cours dites de deuxième instance : le tribunal des Assesseurs et le tribunal des Relations. Le premier de ces tribunaux avait pour président le chancelier de la couronne et comme membres, les maîtres de requêtes, assistés d'un notaire royal et d'un certain nombre de greffiers. Ce tribunal de deuxième instance connaissait principalement des affaires portées en appel par les villes et tout spécialement par celles de la « Prusse Polonaise ». L'affaire de Thorn aurait dû juridiquement être portée d'abord en première instance devant le tribunal urbain. Grâce à l'influence des Jésuites qui redoutaient la décision de ce tribunal, l'affaire des troubles du mois de juillet 1724 fut soustraite à ses juges naturels et portée directement en appel devant le tribunal assessorial.

Quant à l'autre Cour dite des Relations, elle était présidée par le Roi lui-même, assisté des sénateurs, des maîtres de requêtes et elle statuait en dernier ressort, sauf recours à la Diète.

Dans le but intéressé d'empêcher les habitants de Thorn d'en appeler du tribunal des Assesseurs à la Cour des Relations et de celle-ci à la Diète elle-même, les Jésuites habilement secondés par la politique antinationale du Roi Auguste II, obtinrent, par leurs intrigues, que les sénateurs en tant que faisant partie de la Cour des Relations ainsi que les propriétaires fonciers qui étaient membres de la Diète, précisément en session, se réunissent aux membres ordinaires du tribunal assessorial et siégeassent en qualité de juges supplémentaires spécialement convoqués (Convocati) à cet effet.

Le terrain se trouvant ainsi déblayé et soigneusement préparé par les intrigues des Jésuites, on lança au nom du Roi des assignations qui enjoignaient à la Municipalité et à la Commune de la ville de Thorn de se présenter en personne, dans un délai de quinze jours, devant le tribunal des

Assesseurs siégeant à Varsovie et ce à l'effet d'y être jugés.

L'interrogatoire préalable qui était de droit fut refusé aux prévenus (1).

Les demandeurs étaient : Casimir Czyzewski, recteur du collège des Jésuites de Thorn, ainsi que les Pères jésuites : Martin Wolawzki ; Casimir Klimnecki ; et Jacques Rotrowicz.

L'assignation reproduisait le récit des faits incriminés (*species facti*) tel qu'il avait été habilement composé par les jésuites eux-mêmes et qui se terminait par ces lignes où perce toute la haine fanatique du catholique contre le luthérien : « Tels sont les crimes que vous avez accomplis jusqu'à minuit, avec une audace incroyable, athée et sacrilège ! C'est sur votre ordre, avec votre tolérance et grâce à votre coupable indulgence que le Collège des Jésuites et les annexes ont été transformés en Arabie déserte ! En présence de méfaits pareils, le devoir de la République étant de punir sévèrement des crimes de ce genre et plus particulièrement ceux qui insultent à l'honneur de Dieu, à la liberté du clergé et au respect des lieux saints ; dans le but d'éviter, dans notre Etat catholique, le retour de crimes semblables, vous êtes assignés à l'effet de vous entendre condamner aux châtiments justement mérités. Vous êtes assignés, vous et ceux de vos aides et subordonnés qui vous sont connus par leurs nom et prénoms, à vous entendre condamner au remboursement de tous les dégâts causés par vous, au paiement d'indemnités à fixer et aux frais du procès. »

Donné à Varsovie le 29 juillet 1724 (2).

Des le 7 août, au matin, cette assignation avait été placardée sur les murs de l'hôtel de ville de Thorn quand un des Conseillers du Roi Auguste s'avisa qu'il était de toute impossibilité de poursuivre, mettre en accusation, juger et punir des prévenus sans avoir procédé à une instruction préalable. Ordre fut donc donné d'enlever les affiches et le Roi nomma sans retard une commission composée de vingt-deux membres qui reçut pour instruction de se rendre tout de suite à Thorn, *in locum delicti*.

On lira peut-être avec intérêt le nom des membres de cette commission d'enquête dont le caractère extra-judiciaire ne saurait être oublié. En voici la composition :

Jean Szembek, grand chancelier de la Couronne (3).

André Stanislas Zaluski, évêque de Plock ; Chomentowski, woiewode (palatin) de Mazovie ; Jacques Sigismond Rybinski, woiewode de Chelm ;

Jean Dzialynski, woiewode de Poméranie ;

Adam Poninski, Castellan de Gnesen (4) ;

Pierre Czapski, Castellan (5) de Chelm ;

André Dombiski, Castellan de Cujavie ; (6)

Lubomirski, Grand Chambellan de la Couronne ;

Siennicki, doyen de Gnesen, official de Dantzig ;

Jacques Dunin, notaire de la grande chancellerie royale ;

Michel Weryk, Archidiacre et official de Varsovie, prêtre de la Cathédrale de Posen ;

Jean Humański, chanoine de Chelm, secrétaire du Roi ;

Georges Kijewski, chambellan de Marienbourg ;

Joseph Nakwaski, staroste (7) de Ciechanow ;

Paul Jaroszyński, porte-drapeau de Plock ;

François Bninski, tabletier de Posen ;

Kalkstein, juge territorial de Marienbourg ;

Jean Rosciszewski, juge territorial de Plock ;

Ignace Dombiski, greffier territorial d'Inowrazlaw ;

Jean Piwnicki, aide-woiewode de Chelm ;

Casimir Piwnicki, porte-glaive de Livonie.

(1) JAROCZOWSKI. *Epilogue de l'Affaire de Thorn*. Varsovie, 1877.

(2) JAROCZOWSKI. *Récits et Etudes historiques*. Posen, 1863.

(3) De 1711 à 1731.

(4) Gnesen, située au nord-est de Posen, était, depuis le Concile de Constance, le siège primatial de la Pologne.

(5) Les fonctions de Castellan étaient triples : ils présidaient la noblesse polonaise ; la commandaient dans le cas où elle était appelée aux armées et exerçaient enfin une certaine juridiction.

(6) Région de la Pologne qui comprenait la partie ouest du district actuel de Plock et la partie nord-est de la Posnanie.

(7) Le titre de Staroste conférait aux membres de la noblesse polonaise le droit de jouir de tous les revenus des domaines qui leur avaient été donnés par le Roi moyennant une certaine redevance payée au trésor de l'Etat. En réalité, le montant de cette retenue n'était presque jamais versé dans la Caisse du Trésor.

Ainsi, pour connaître d'une simple affaire relevant d'un modeste burgrave royal, Auguste II n'hésite pas à nommer une Commission extra-judiciaire composée de 22 membres ! Cette mesure absolument disproportionnée à l'importance du délit permet déjà d'entrevoir les idées de derrière la tête du Roi de Pologne.

Il fut enjoint à cette Commission de procéder à l'ouverture de l'enquête aussitôt que huit d'entre eux se trouveraient réunis à Thorn.

L'ordre royal relatif à cette enquête préalable se résumait dans les instructions suivantes :

Les Commissaires, aussitôt que huit d'entre eux seront réunis à Thorn, devront rechercher avant tout :

1° Si l'émeute de Thorn aussi bien que les violences qui l'ont accompagnée ont eu lieu par ordre de la municipalité ;

2° le nom de l'individu qui a battu et arrêté l'étudiant Lisiecki ;

3° ils devront prévenir tout faux-serment ;

4° ils devront également procéder à une enquête très minutieuse, en inscrivant les dépositions de chaque témoin qui seront transmises, après avoir été scellées, au Tribunal des Assesseurs ;

5° ils devront enfin et avant tout poursuivre et faire emprisonner tous ceux qui ont brisé et brûlé les images des saints. « Quant à nous, ajoutait l'ordre royal, nous rendrons notre arrêt conformément à la justice et après avoir pris une connaissance exacte du compte rendu et des procès-verbaux de la Commission d'enquête. »

(A suivre.)

ALFRED MELON.

Le Nouveau Ministère

La réorganisation du Ministère, promise par M. Aristide Briand à la Chambre, est un fait accompli.

Dans l'accomplissement de cette tâche si exceptionnellement difficile, M. Briand a eu la main très heureuse.

L'heure n'est pas aux félicitations banales, aux compliments clichés. Qu'il nous soit cependant permis de dire que la constitution du nouveau cabinet est une réponse bien française à toutes les manœuvres allemandes de la dernière heure.

Le nouveau cabinet est composé de dix ministres et de trois sous-secrétaires d'Etat. Parmi les treize titulaires de ces treize postes de combat, il n'y en a pas un seul qui ne soit pas à sa place.

Le général Lyautey était l'homme que les vœux de tous les Français appelaient au ministère de la Guerre, depuis la disparition du général Galliéni.

L'organisateur du Maroc était seul capable de continuer utilement l'œuvre commencée rue Saint-Dominique par l'organisateur de Madagascar.

Ses attributions seront beaucoup plus étendues que celles d'un ministre de la Guerre ordinaire, le haut commandement devant agir désormais sous le contrôle du Gouvernement.

Soldat et administrateur à la fois, esprit génial ouvert à toutes les grandes conceptions, le général Lyautey sera l'âme du nouveau Comité de guerre, qui dictera à l'Allemagne les volontés de la France.

Le Comité de guerre est composé de cinq membres. En font partie : le président du Conseil, M. Briand ; le général Lyautey, ministre de la Guerre ; l'amiral Lacaze, ministre de la Marine ; M. Ribot, ministre des Finances, et M. Thomas, ministre des Fabrications de guerre.

Le général Lyautey est né à Nancy, le 17 novembre 1854. Il est grand-croix de la Légion d'honneur. Il est membre de l'Académie Française, ayant été élu au fauteuil resté vacant par la mort du général Langlois.

En raison des événements, sa réception à l'Académie a été ajournée jusqu'après les hostilités.

Il est inutile de rappeler aux lecteurs de « Polonia » que le général Lyautey s'est toujours conduit avec une grande bonté et une grande sympathie à l'égard des légionnaires polonais qui ont combattu sous ses ordres et qui garderont de lui toute leur vie un ineffaçable souvenir.

Nos lecteurs savent aussi que le nouveau ministre des Transports et du Ravitaillement civil et militaire, M. Eouard Herriot, est le plus sûr, le plus fidèle, le plus dévoué ami de la nation polonaise.

Personne n'était plus qualifié pour prendre la haute main de l'œuvre nationale de salut public, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'est aujourd'hui la question des transports, que l'éminent maire de Lyon, qui a donné tant de preuves éclatantes de capacités organisatrices et d'énergie.

M. Edouard Herriot est un ancien professeur de l'Université. Maire de Lyon depuis une dizaine d'années, il a été élu sénateur du Rhône en janvier 1909.

* *

Parmi les ministres du précédent cabinet qui restent au pouvoir, avec des attributions maintenues ou étendues, citons M. Malvy, ministre de l'Intérieur, M. Viviani, ministre de la Justice et de l'Instruction publique, M. Doumergue, ministre des Colonies, et M. Clémentel, ministre de l'Economie nationale (Commerce, Industrie et Agriculture).

M. Ribot conserve le portefeuille des Finances, M. Albert Thomas devient ministre des Fabrications de guerre.

M. Jules Cambon conserve ses fonctions de secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères.

* *

La réorganisation du Ministère a entraîné celle du Haut Commandement.

Le général Joffre, général en chef des armées françaises, est nommé président du Conseil des Alliés, composé des représentants des Etats-Majors des puissances de l'Entente.

Le général Joffre assistera aux séances du Comité de guerre en qualité de conseil technique militaire du Gouvernement.

Le général Nivelles, le brillant défenseur de Verdun, est nommé commandant en chef des armées du Nord et de l'Est. VICTOR JOZE.

AGENCE POLONAISE DE PRESSE

— Un Conseil d'Etat provisoire du Royaume de Pologne.

Le « Kuryer Warszawski » (Courrier de Varsovie) vient de publier un nouveau décret concernant la création d'un Conseil d'Etat provisoire du Royaume de Pologne, en attendant que, par un système d'élection, à élaborer par la suite, soit constitué un Conseil d'Etat permanent.

Ce Conseil provisoire se composera de 25 membres dont 15 représentants de la zone d'occupation allemande et 10 représentants de la zone austro-hongroise. Ils seront nommés en vertu d'un ordre des deux empereurs et par un décret commun des deux généraux-gouverneurs allemand et austro-hongrois. Chaque général-gouverneur délègue au Conseil d'Etat un commissaire du gouvernement et deux remplaçants. Des délégués doivent être entendus chaque fois qu'ils le désirent. Si le gouverneur-général le juge nécessaire, il peut encore déléguer d'autres envoyés aux séances du Conseil d'Etat pour donner ou recevoir des explications.

La première séance est convoquée par les deux commissaires du gouvernement ; les autres le sont par le président du Conseil d'Etat qui porte le titre de Maréchal de la Couronne et est élu à la majorité du Conseil, au cours de la première séance.

Chaque fois qu'un des commissaires ou la majorité du Conseil le demande, les séances doivent être convoquées. Le Conseil d'Etat établit lui-même son règlement et choisit en particulier le Comité exécutif. Dans ses séances, il emploie la langue polonaise, mais les autorités d'occupation ont le droit de parler en allemand. Les séances du Conseil ont lieu à huis-clos.

Le Conseil d'Etat est appelé à collaborer à la création des autres institutions d'Etat du Royaume de Pologne.

Dans ce but il doit :

1° élaborer les projets de décrets instituant une représentation commune des deux zones du Royaume de Pologne administrées par l'Empire allemand et la Monarchie austro-hongroise ;

2° préparer l'organisation de l'administration polonaise d'Etat.

En outre le Conseil doit :

a) présenter de sa propre initiative des motions et des projets touchant les affaires du pays ;

b) collaborer à la création d'une armée polonaise de concert avec le commandant militaire des Etats alliés auquel cette mission a été confiée ;

c) prendre des résolutions touchant les dommages causés par la guerre et la renaissance économique du pays. Les fonds nécessaires à cet effet devront être pris sur les crédits consentis par les deux gouverneurs-généraux. Le Conseil peut aussi se procurer des fonds en votant des centimes additionnels aux contributions directes ou en émettant des emprunts.

Ce décret a été simultanément signé par les deux généraux-gouverneurs, von Beseler et Kuk.

On sait que le Conseil d'Etat provisoire ne se composera que des représentants de ceux des partis politiques qui ont récemment créé le Conseil national et qui collaborent à la réalisation d'un Etat polonais sur les bases de la proclamation austro-allemande.

— Démissions.

A la séance de la Société centrale agricole du Royaume de Pologne, ont donné leur démission : MM. A. Wieniawski, vice-président, St. Dzierzbicki et J. Mikulowski-Pomorski, membres du conseil d'administration. Ces messieurs s'étaient fortement engagés dans l'affaire de la proclamation austro-allemande ; M. Dzierzbicki avait fait partie de la délégation à Berlin et à Vienne.

MM. St. Dzierzbicki et le comte A. Ronikier — autre membre de la délégation — ont définitivement donné leur démission de présidents du conseil général de secours. Ils ne veulent point être entravés dans leur action politique, au sujet de laquelle l'assemblée générale des conseils de secours vient — comme on le sait — de voter une motion aux termes de laquelle l'organisation considère cette action comme exclusivement personnelle et en rejette la responsabilité.

— Le service civil auxiliaire forcé dans le Royaume de Pologne en faveur de l'Allemagne.

A une séance de la commission économique du Reichstag, le général-lieutenant Groener, chef du nouvel Office de guerre, a déclaré entre autres que lorsque la loi d'Empire sur le service civil auxiliaire sera prête, on en préparera une semblable pour le Royaume de Pologne.

— En faveur de la Pologne libre et indivisible.

A Stockholm a eu lieu une grande réunion politique au sujet de la question polonaise. M. Nystroem a parlé des sympathies de la Suède pour la Pologne, Mme la baronne Stjernsted — de l'histoire de Pologne, M. Lindhagen, bourgmestre de Stockholm —, de la Lithuanie. A été votée une résolution exprimant de chaleureuses sympathies pour tous les peuples opprimés, et l'espoir que les souffrances qu'endure la Pologne pendant cette guerre créeront une Pologne libre et indivisible qui décidera seule de son propre sort. La nation lithuanienne a aussi été l'objet d'une manifestation de sympathies.

BULLETIN

● Franchise allemande.

On connaît les protestations qu'a soulevées dans les milieux conservateurs allemands la proclamation de la pseudo-indépendance de la Pologne. Ce mécontentement vient encore de s'accroître à la suite des déclarations qu'ont faites au Landtag les députés polonais. Le député Reinke, membre de la Chambre des Seigneurs, donne libre cours à son indignation au sujet de l'attitude des Polonais à la Chambre Prussienne et, avec une franchise digne d'une meilleure cause, il fait part aux lecteurs du *Tag* des véritables intentions de l'Allemagne à l'égard de la Pologne. « Les Polonais doivent renoncer à leur rêve d'une Grande Pologne. Nous avons bien à côté de nous des Suisses-Allemands et des Autrichiens-Allemands. Et cependant nous nous sommes faits à cet état de choses. Pourquoi les Polonais ne suivraient-ils pas notre exemple ? Il est vrai que les députés polonais au Landtag prussien semblent appartenir à une catégorie de gens qui ne peuvent rien apprendre, ni rien oublier. Mais nous ne pensons pas que leur opinion représente celle de la majorité des Polonais prussiens. Pour mon compte, j'ai bon espoir dans le développement ultérieur de la question polonaise. » M. Reinke se trompe. Les députés polonais au Landtag représentent non seulement

la majorité des Polonais soumis à la Prusse, ils sont aussi l'expression de l'opinion de la Pologne tout entière qui par leur organe a protesté contre la nouvelle tentative allemande de détacher les Posnaniens de leurs frères du Royaume. Ce n'est que la force brutale qui les en a séparés. Jamais ils ne souscriront volontairement à cet acte de violence. Leur idéal sera toujours la réunion des terres polonaises en un seul Etat.

● Attitude ferme des Polonais envers la proclamation austro-allemande.

Les journaux de Varsovie apportent chaque jour de nouveaux détails sur l'attitude réservée qu'observent les Polonais à l'égard de la proclamation austro-allemande. Les germanophiles avérés, heureusement peu nombreux, ne cachent pas leur mécontentement à ce sujet. L'un d'eux, le fameux Studnicki, attaque violemment dans le *Goniec* de Varsovie les groupes politiques qu'il accuse de s'opposer au recrutement. Il s'en prend tout particulièrement au Comité central national (C. K. N.), organe principal de la Fédération des gauches. « Les intentions des Etats centraux à l'égard de la Pologne, écrit-il, ont été clairement formulées. Il serait donc du devoir des groupes indépendantistes de favoriser l'enrôlement. Or, on trouve parmi ces groupes des gens « démoralisés » qui travaillent à démoraliser les autres groupes en s'opposant à la création d'une armée polonaise. C'est ce genre d'obstruction que pratique le C. K. N. quand il réclame qu'on procède à l'organisation du Gouvernement polonais avant de s'occuper de son armée et quand il s'associe aux partis russophiles dans leur action contre l'enrôlement. »

● Les Allemands recrutent des travailleurs en Lithuanie.

Les efforts que font les Allemands pour se procurer de la main-d'œuvre ne se limitent pas à la Belgique et à la Pologne. Ils appliquent les mêmes méthodes en Lithuanie. Ainsi, le *Dziennik Wileński* publie un arrêté du gouverneur avisant la population masculine, entre 17 et 60 ans du district et de la ville même de Vilna, d'avoir à se présenter pour passer une visite médicale. Selon leurs aptitudes physiques, ces hommes seront contraints à différents travaux. Les membres du clergé, les instituteurs, les médecins et pharmaciens sont exempts de cette obligation. Quand aux inaptes qui jouissent d'une certaine aisance, ils devront payer une contribution de 69 marks. Les sommes récoltées de cette façon seront employées à l'achat de vêtements chauds pour les travailleurs.

● Le Royaume de l'Espérance.

La presse américaine a donné en général une juste appréciation de l'acte austro-allemand à l'égard de la Pologne. Entre autres, le *World*, considéré comme organe officieux du parti démocrate, déclare que seuls les optimistes incurables, les jeunes et les hommes de courte mémoire pourraient prendre au sérieux une création faite sans le consentement des Alliés. Que l'on songe seulement à ce que les Polonais ont eu à souffrir de la domination prussienne ! Que l'on n'oublie pas que tout récemment encore, en 1912, l'ex-Chancelier von Bülow se plaignait, qu'on les eût traités « avec trop de douceur » et qu'on eût ainsi retardé l'œuvre de germanisation et d'expropriation ! L'Allemagne a besoin d'hommes : les Polonais qui, depuis un siècle, ne peuvent plus combattre pour eux-mêmes, combattront pour elle, comme ils combattirent pour Napoléon encouragés par les mêmes promesses ! Et comme alors, la Pologne restera le « Royaume de l'Espérance ».

● La misère en Pologne. — Il a été à plus d'une reprise question de la misère qui régnait en Pologne. La presse allemande s'attache à démentir ces informations et à les qualifier de tendancieuses. Or, un témoignage impartial vient d'être fourni à ce sujet par M. Maxime Shottland, correspondant du *Cleveland Plain Dealer*, qui est arrivé récemment à Chicago, après avoir parcouru toute la Pologne, grâce à un passeport qu'il avait réussi à obtenir des autorités allemandes. Il a emporté de ce voyage les impres-

sions les plus pénibles. D'après les renseignements qu'il a recueillis sur place, plus de 70.000 enfants polonais de moins de 7 ans sont morts ; 10 000 jeunes Polonaises ont donné le jour à des enfants qui n'auront pas de père. La rapine et le meurtre dévastent le pays. Au cours des sept semaines que M. Shottland a passées en Pologne, il n'a vu ni une vache, ni une poule. Tout a été pris par les armées. La faim seule est restée aux Polonais. Le pays est en ruines et couvert de tranchées. On constate l'apparition d'une nouvelle maladie occasionnée par le manque de nourriture : les mains et le corps enflent, des milliers d'hommes en meurent. M. Shottland fait un appel à la générosité américaine pour venir en aide à la population de la Pologne en détresse. Il préconise l'envoi de lait condensé en grande quantité. C'est un aliment facilement transportable et dont on manque complètement en Pologne. D'autre part, ces informations sont corroborées par une correspondante des *Bizjéjwa Viédomosti*, M^{me} Liv...tz qui, après sept mois de séjour à Varsovie, a réussi à quitter la Pologne et à rentrer à Pétrograd. Contrairement aux informations de la presse allemande qui soutient que la vie est normale à Varsovie, M^{me} L..., qui jouit d'une certaine aisance, raconte qu'elle a beaucoup souffert du manque de denrées de première nécessité. A aucun prix, elle n'a pu se procurer ni œufs, ni lait, ni viande. Le café coûte 15 marks la livre. M^{me} L... confirme que les ouvriers ont été emmenés tous en Allemagne. Les travaux sont actuellement effectués par des femmes. L'administration s'efforce de provoquer une tension dans les rapports entre Polonais et Juifs. Elle voudrait amener ces derniers à quitter la Pologne afin que le commerce puisse passer entièrement aux mains des Allemands. Le Kaiser, le Kronprinz et la plupart des princes allemands ont passé ou séjourné à Varsovie. Il y eut en juillet un attentat contre le gouverneur von Beseler, ce qui a provoqué de nombreuses arrestations et des mesures exceptionnelles pour protéger sa personne.

● L'Aide Morale et la Pologne.

L'« Aide Morale » qui s'est donnée depuis deux ans pour tâche patriotique de soutenir les énergies en conviant notre population parisienne aux manifestations de son idéal de justice et de générosité, n'a pas manqué de faire à la Pologne une large place dans son programme — La première séance de cette saison a eu lieu dimanche dernier, 10 décembre, à la salle des Fêtes de la mairie du XI^e arrondissement. L'assistance chaleureuse et sympathique a montré par son attention soutenue l'intérêt qu'éveille toujours dans les cœurs français la question polonaise.

M. Georges Bienaimé avait bien voulu se charger de la présenter au public : il l'a fait avec sa maîtrise habituelle. La partie artistique, à laquelle M. Zygmunt L. Zaleski a donné toute la signification dans une conférence à la fois savante et littéraire, a été très réussie, grâce au concours d'artistes de talent qui ont mis dans l'interprétation de l'âme polonaise le meilleur de leur art. M^{me} Amadéi Cwiklinska, M^{lles} J. Darska, Halka Ducaïne, Lucie Guyonnet et Gabrielle Rémonit accompagnées par MM. Amadéi et Rogowski.

La prochaine séance aura lieu le dimanche 17 décembre à la mairie du XVIII^e arrondissement, 115, rue Ordener. On trouve des billets au siège de l'« Aide Morale », 19, quai Malaquais ; aux bureaux de « Polonia » et à l'Agence polonaise de presse.

Nous donnerons ultérieurement la date des autres séances.

Nous rappelons à nos abonnés que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de 50 centimes.

ZIEMIE POLSKIE

Tydzień ubiegły żadnej poważniejszej zmiany na obszarze walk, na Ziemiach polskich, nie przyniósł.

— Tablica pamiątkowa obchodu 3 Maja w Warszawie.

W wykonaniu uchwały b. Komitetu obywatelskiego i zarządu st. m. Warszawy, w kościele św. Krzyża, w lewej nawie, w zagłębieniu ołtarza przy kaplicy Matki Boskiej, wmurowano tablicę dla upamiętnienia uroczystego obchodu w Warszawie 125 rocznicy ogłoszenia Konstytucji 3 Maja.

Tablica pamiątkowa, wykonana według projektu architekta Szyllera, przedstawia, w odpowiednim obramowaniu, dużych rozmiarów poprzeczną płytę, wykutą z czarnego marmuru; nad tablicą umieszczony jest marmurowy Orzeł Biały, tablica zaś opatrzona wyrytym napisem złożonym:

« W 125-tą
rocznicę

ogłoszenia Konstytucji 3-ga maja
uroczyste obchodzoną w Warszawie.

Tablica ta ku pamięci przyszłych pokoleń
wmurowana zgodnie z uchwałą

Komitetu Obywatelskiego
i Zarządu miasta stołecznego Warszawy.

R. P. 1915 — 3 maja ».

Uroczyste odsłonięcie i poświęcenie tablicy pamiątkowej odbędzie się niebawem.

— Ćwiartowanie papierowych dwukoronówek.

Jak wiadomo, od dłuższego czasu, publiczność z braku srebrnych koron, radzi sobie w ten sposób, iż rozcina papierowe 2-koronówki, a filja Banku austrowęgierskiego przyjmuje później bez potrącania te rozcięte banknoty. Brak srebrnych koron, które gdzieś zupełnie znikły, trwa dalej, to też rozcinanie papierowych banknotów 2-koronowych na połówki jest zupełnie zrozumiałe, natomiast drobnej monety obecnie jest znacznie więcej, gdyż filja Banku austrowęgierskiego puściła w obieg znaczną ilość 20-halerzówek żelaznych. Mimo to publiczność rozcina dalej masowo papierowe dwukoronówki na ćwiartki, które się często gubią lub niszczą, a w każdym razie naraża wielu ich posiadaczy na przykrości, gdyż papierowych ćwiartek ogólnie nie chcą nigdzie w sklepach przyjmować. Rozcinanie banknotów na połówki jest tylko tolerowane, jako rzecz, w danych warunkach, konieczna, natomiast krajania ich na ćwiartki należy unikać zwłaszcza teraz, kiedy drobnej monety żelaznej jest więcej.

(« Nowa Reforma » z d. 28. XI, 1916 »).

— Pieniądże dla Królestwa.

« Dziennik Polski » informuje, że w tych dniach, dzięki staraniom Centralnego Komitetu obywatelskiego Królestwa Polskiego, nastąpiło przesłanie do Warszawy znaczniejszej sumy pieniędzy, przeznaczonych dla dotkniętej nędzą ludności. Przesłano sumę 404.000 rubli.

Pozwolenia na tę przesyłkę udzielił minister finansów, po uprzednim rozważeniu sprawy w Radzie ministrów. Kwestja ta zrazu natrafiła na przeszkody, jednak zdołano je przezwyciężyć dzięki usilnym zabiegom C. K. O., a w szczególności pp. bar. Leopolda Kronenberga i Władysława hr. Wielopolskiego. Pozwolenie na wysłanie pieniędzy nastąpiło z zastrzeżeniem, że cała suma ma być wypłacona za osobistym pokwitowaniem ks. Zdzisława Lubomirskiego.

Trzeba zaznaczyć, że obecna przesyłka jest już trzecią z rządu przesłaną z Petersburga większą sumą dla Warszawy i Królestwa Polskiego. Pierwszą była przesłana przez komitet w ks. Tatiany kwota 400.000 rubli (dla ludności Warszawy i Królestwa Polskiego 300.000 rubli i dla Litwy 100.000 rubli). Następnie zaś, równie za staraniem C. K. O., wysłano z Petersburga w banknotach rosyjskich 540.000 rubli, zebrane w Anglii na rzecz Polaków przez tamtejszy Komitet pomocy dla Polski, zostający pod kierunkiem panny Almy Tademy.

— Zamęt w Warszawie. Kurjer Poznański komunikuje, iż, w związku z ogłoszonym werbunkiem, w Warszawie panuje niebывале zamieszanie. Ludność nie wie, jak ma się zachować. Wiece odbywają się jeden za drugim. Austrofile rozwijają szeroką agitację werbując ochotników. We czwartek, odbyło się zgromadzenie narodowców, na którym postanowiono zażądać niezwłocznego utworzenia rządu narodowego i zwołania Sejmu.

Socjaliści na wiecu, który zgromadził kilka tysięcy uczestników, uchwalili rezolucję, że do wojska należy wstępować dopiero wtedy, gdy zwołany będzie Sejm na podstawach demokratycznych, utworzony rząd narodowy i armja narodowa. Następnym wiecu socjalistów rozpedziła policja. Doszło do krwawego starcia pomiędzy uczestnikami wiecu i policją, wielu raniono.

— Kto w Polsce rządzi.

Rozporządzenie, dotyczące nazw miejscowości i ulic, napisów, plakatów i pieczęci władz komunalnych.

Zmienione manifestem z dnia 5 listopada 1916 r. stosunki prawno-państwowe pobudziły mię do wydania następujących zarządzeń:

1) Nazwy miejscowości. Nadanie miejscowościom nowych nazw i zmiana istniejących należą do zastrzeżonych sobie przezemnie państwowych praw zwierzchniczych. Ustanowienie pisowni w wypadkach wątpliwych należy do władz powiatowych. Miarodajną jest wogóle pisownia, użyta na mapie Sztabu Generalnego Armii (skala 1 : 300.000). W wypadkach, gdy ta pisownia nie odpowiada pisowni w kraju używanej, władze powiatowe mogą zasięgnąć mojej decyzji za pośrednictwem szefa administracji w general-gubernatorstwie.

2) Nazwy ulic. Zmiany nazw ulic i placów mogą być poczynione jedynie na mocy postanowień władz gminnych. Postanowienia te wymagają zgody komunalnych władz nadzorczych. W zasadzie należy udzielać zgody, jeżeli projektowane jest wskrzeszenie staro-polskich nazw historycznych. Jeżeli komunalna władza nadzorcza ma jakieś wątpliwości co do zgodzenia się na zmianę, to należy zasięgnąć decyzji szefa administracji.

3) Napisy. Oznaczenia nazw miejscowości i ulic należy umieszczać w dwóch językach (niemieckim i polskim) tylko tam, gdzie istnieje szerególna konieczność. Zwykle wystarczać będzie napis polski. Przy zmianie już istniejących napisów należy wziąć pod uwagę brak farby olejnej.

4) Plakaty. Zawiadomienia o przedstawieniach, zebraniach itd., za pomocą plakatów winny być ogłoszone w tym języku, w którym odbywają się takowe. Dołączenie tłumaczenia jest dopuszczalne, lecz nie może być żądane.

5) Pieczęcie gminne. Na pieczęciach gmin miejskich i ziemskich zostaje orzeł według wzoru, wydrukowanego przy niniejszym rozporządzeniu, i napis w języku polskim.

Na wniosek gmin i związków gminnych, może być dozwolone zachowanie lub obranie specjalnej pieczęci gminnej.

Warszawa, d. 25 listopada 1916 r.

General-Gubernator podp. v. Beseler.

UCZCIE DZIECI WASZE PO POLSKU!

Z POWOGU ZGONU

HENRYKA SIENKIEWICZA

Pięknem podzwonnem pożegnał zgasłego Mistrza w « Gazecie Polskiej », p. Tadeusz Miciński:
Nie podobna mi dziś pisać o Henryku Sienkie-

wiczu. Jestem tak parażony potwornością uwadomienia, że tam, w Polsce, Niemcy ubierają w mundury nasz lud — i tworzą nowe zastępy Bartków zwycięzców — czy też ofiary Gloria Victis — że będą nowe straszne obrachunki już nie tylko między Polską a jej gnębiicielami, ale między Polską a całym cywilizowanym światem.

Nie, czemu doprawdy jest smutek za starym lwem, który padł, za potężnym dębem, który runął, spełniwszy już swoje... wśród narodowego lasu?

Nie mogę rozłaziwać się za Sienkiewiczem, bo zazdroścę zbyt często tym, którzy śpią pod śniegiem i pod sosnami, w ziemi tak zimnej, jak los.

Nie mogę rozmyślać teraz nad idejami jego utworów — bo myślę tylko jedno: gdzie wykują się pioruny, które by mogły zdruzgotać zjadliwe bestje, zwane militarystą i dyplomacją?

I choć czytam spokojne listy z Ameryki i przeglądam Bez dogmatu, słyszę tylko jedno — jak ksiądz w kościele Kamienieckim bije w bęben na trwożę — i woła:

— Panie pułkowniku Wołodyjowski!

(Odpowiedział mu krzyk spazmatyczny Basi — w kościele uczyniło się poprostu straszno — Zagłoba z Muszalskim wynieśli omdlałą niewiastę z kościoła).

Tymczasem ksiądz wołał dalej:

— Dla Boga, panie Wołodyjowski, larum grają, wojna! nieprzyjacieli w granicach, a ty się nie zrywasz?

Co stało się z tobą, żołnierzu?

Zaliś swej dawnej przepomnił cnoty, że nas samych w żalu jeno i trwodze zostawisz?...

Wzbrały rycerskie piersi i płacz powszechny zerwał się w kościele.

Twarz kaznodziei pobladła, czoło okryło się potem, głos drżał.

— Kościoły, o Panie, zmieniają się w meczety i koran śpiewać będą tam, gdzieśmy dotychczas Ewangelię śpiewali.

... Takich że obrońców się pozbywasz! za których plecami całe chrześcijaństwo mogło wysławiać imię Twoje?

Nie opuszczaj nas — ześlij nam obrońcę...

W tej że chwili ruch wszczął się przy drzwiach i do kościoła wszedł pan hetman Sobieski. Oczy wszystkich zwróciły się na niego, dreszcz wstrząsnął ludźmi, a on szedł z brzękiem ostróg ku katafalkowi, wspaniały, z twarzą Cezara, ogromny...

Zastęp żelaznego rycerstwa za nim. — Salwator! — krzyknął w proroczym uniesieniu ksiądz.

A on klęknął przy katafalku i począł się modlić za — twórcę Wołodyjowskiego.

Tak sobie chciałbym wyobrazić ten progrez dzisiejszy.

Salwator nowy przy trumnie umarłego wielkiego Polaka — jeśli nie wśród rzeszy wygnañców — to w kraju — jeśli nie u św. Jana w Warszawie? nie w kościele. Panny Marji krakowskiej — to w Lozannie czy w Paryżu...

Sciśnijmy szeregi!

To jedno co nam zostało.

Aż ponad całym olbrzymiem Requiem narodowym zwycięży radośne, słoneczne Te Deum Laudamus!...

Wszyscy roczni, półroczni i kwartalni prenumeratorzy **POLONII**, abonament których kończy się z dniem pierwszym stycznia, proszeni są o wniesienie zawczasu przedpłaty, a to celem uniknięcia przerwy w odbieraniu naszego czasopisma.

POLONIA-NOËL

Numer nasz Gwiazdkowy, tegoroczny będzie stanowił Album, wspaniale ilustrowane p. t.:

FRANCJA I POLSKA NA PRZESTRZENI WIEKÓW

Podniosły temat, jak było do przewidzenia, znalazł najszersze poparcie w łonie conajprzedszych pisarzy i mężów stanu francuskich. Wszyscy, bez wyjątku, do których zwróciliśmy się, pośpieszyli nam z pomocą.

Przedmowa zaszczylił nas **P. Paul Deschanel**, Prezes Izby Deputowanych.

Artykuły i prace nadesłali do « **Polonia-Noël** »:

PP: **Charles Dupuy**, Senator, były Prezes gabinetu ministrów i były Prezes Izby Deputowanych, — **Yves Guyot**, były Minister, — **André Lebey**, Deputowany, członek Komisji spraw zagranicznych, — **Louis Martin**, Senator, — **Stéphen Pichon**, Senator, były Minister spraw zagranicznych.

A nadto współpracownictwo swoje zapowiedzieli:

PP: Księżna **de Bauffremont**, **G. Bienaimé**, **J. Charpentier**, **Arthur Chuquet**, członek Instytutu, **Albert Cim**, **Antonin Debidour**, profesor Sorbony, **Edouard Driault**, Redaktor naczelny « *Revue des Etudes Napoléonienne* », **Wacław Gasztowtt**, **J. Grand-Carteret**, **Victor Joze**, **Georges Lacour-Gayet**, członek Instytutu, **Marius Leblond**, **W. Lutosławski**, **K. M. Dzierżykraj-Morawski**, **Paul de Nic**, **Pierre de Nolhac**, Konserwator Muzeum Wersalskiego, **Antoni Potocki**, **Valentine de Puthod**, **Aleksander Schurr**, **Camille Le Senne**, **Henri Sigismond**, **Henri Welschinger**, członek Instytutu, **Kazimierz Woźnicki**, **Z. L. Zaleski** i wielu innych.

Okladkę i pierwszą stronę tytułową wykonał artysta-malarz, Bolesław Buyko. Okładka, w stylu gotyckim, jest wykonana całkowicie złotem. Pierwsza strona przedstawia symboliczny zabytek dziejowy, obrazujący węzły, łączące Francję i Polskę i jest wykonana w pięciu kolorach: złotym, błękitnym, czerwonym, czarnym i białym i stanowi artystycznej wartości litografię, rytowaną w zakładach firmy Monroca'a.

Tu przypominamy, iż egzemplarz **POLONIA-NOËL** kosztuje 5 fr. Z przesyłką 5 fr. 60 cent. oraz że cena tego wspaniałego wydawnictwa zostanie niebawem podwyższoną, — niech więc opieszali nie tracą czasu i czynią natychmiast zamówienia.

Zamówienia przyjmuje Administracja « **Polonii** » oraz wszystkie księgarnie francuskie w Paryżu i na prowincji.

KRONIKA PARYSKA

◊ Drugie nabożeństwo za ś. p. Henryka Sienkiewicza.

Przypominamy, iż drugie nabożeństwo za duszę ś. p. Henryka Sienkiewicza odbędzie się jutro, w niedzielę, dnia 17 grudnia, o godzinie 10 i pół zrana w Kościele Polskim, przy ul. Saint-Honoré, 263, bis.

Kazanie wygłosi ks. Józef Borodziej, proboszcz w San-Remo. Podczas nabożeństwa wykonane będą utwory muzyczne pp: E. Morawskiego i F. Godebskiego przy udziale artystów PP: Heleny Jareckiej (śpiew), Henriette Cerceau (skrzypce), Z. Jareckiego (altówka) oraz p. Wright'a, znanego organisty amerykańskiego.

Na dzień jutrzejszy grono Polaków pracujących rozesłało zaproszenia.

◊ Wystawa Gwiazdkowa w « **Polonii** ».

Wystawa Gwiazdkowa w nowej siedzibie « **Polonii** » (3 bis, rue La Bruyère, Nord-Sud, place Saint-Georges) jest otwarta codziennie (i w niedziele) od godziny 2 do 7 wieczorem.

Na wystawie tej zaopatrzyć się można w książki polskie, w wydawnictwa francuskie o Polsce, w przekłady francuskie polskich autorów, sztuchy polskie, litografje polskie, pocztówki i przedmioty pamiątkowe polskie, stosowne na podarki, a dotąd nie znane w Kolonji, i nakoniec w lalki polskie dla Działwy.

Zwiedzanie wystawy do zakupna nie obowiązuje.

Żadnych naddatków. ceny bądź zwykłe, bądź niższe.

◊ **Polonia-Noël**.

Album « **Polonia-Noël** » wyjdzie w przyszłym tygodniu...

Potężnym wręcz swymi rozmiarami, imponującym doborem autorów i bogatą szatą wydawniczą sprawi niewątpliwie wszystkim Rodakom wielką niespodziankę...

Powtarzamy, po raz ostatni, że cena Albumu niebawem będzie podwyższona!

◊ Nowy Zarząd Towarzystwa Artystów Polskich.

Walne Zgromadzenie Towarzystwa Artystów Polskich powołało nowy Zarząd, złożony z PP: Józefa Ruffera, prezesa, — Jana Strzembosza, wiceprezesa, — Karola Mądrala, skarbnika, — Edwarda Czerwińskiego, gospodarza i bibliotekarza, oraz Antoniego Szklarskiego, sekretarza.

Bratnia Pomoc Towarzystwa Artystów Polskich stała się organizacją samodzielną i przybrała miano « **Bratnia Pomoc Artystów-Polaków we Francji przy T. A. P. w Paryżu** ».

Zarząd tej, tak zreformowanej Instytucji stanowią pp: Janusz Nawroczyński, Jan Rubczak, Wanda Chełmońska, Lola Rappaport, Zenon Nowakowski i Karol Mądral, delegat Zarządu Towarzystwa Artystów.

Korespondencje do Towarzystwa Artystów należy nadsyłać na imię p. A. Szklarskiego, 5, rue Casablance, Paris XV, do Bratniej Pomocy zaś na imię p. Zenona Nowakowskiego, 25, rue Van, VI.

◊ **Jasełka polskie.**

Towarzystwo podatkowe Kolonji pracującej organizuje, na dzień Trzech Króli, Jasełka polskie, przeznaczając całkowity dochód na rzecz Ofiar wojny w Polsce.

◊ **Gwiazdka dla Działwy.**

Doroczny obchód « **Gwiazdki** » dla Działwy polskiej zapowiada się bardzo pomyślnie.

Urozmaicony program i liczne już zgłoszenia Rodziców i Opiekunów zapiszą niewątpliwie dzień tego tradycyjnego obchodu we wdzięcznej pamięci dzieci polskich.

Przypominamy, iż dary i ofiary należy nadsyłać do p. Antoniego Szawklisa, 15, rue del'Arc-de-Triomphe.

◊ **Ślub.**

W dniu 9 grudnia rb., zawarty został związek małżeński między panną Janina Pińską i panem Stanisławem Ostrowskim.

Nowożeńcom zasyłamy życzenia pomyślności wszelkiej.

◊ **Wystawa Artystów Polskich.**

W zorganizowanej przez Towarzystwo Artystów Polskich Wystawie gwiazdkowej biorą udział artyści WPP: Nina Aleksandrowicz-Homolaczowa, Bolesław Balzukiewicz, Bolesław Biegas, Olga Boznańska, Konstatyn Brandel, Wanda Chełmońska, Edward Czerwiński, Ksawery Dunikowski, Frankowska, Ludwik Gros, Grużewska, Kisling, Kwiatkowska, Ludwik Lewandowski, Paweł Maik, Makowski, Karol Mądral, Mela Muter, Janusz Nawroczyński, Zenon Nowakowski, Jan Rubczak, Maksymiljan Tkaczewski, Czesław Zawadzkiński.

Wystawa jest otwarta codziennie, od 10 rano do 6 wieczorem (164, boulevard Montparnasse). Pewna część dochodu przeznaczona będzie na cele publiczne.

Sądzimy, że Wystawa Artystów, zorganizowana w warunkach niesłychanie ciężkich, znajdzie żywe poparcie Kolonji i obudzi wśród niej zainteresowanie. Dobór nazwisk, wśród których znajdują się zgola wybitni artyści, winien być zachęcić Rodaków do zwiedzenia Wystawy. Pamiętajmy, że każde odwołanie się, legitymujące się sumą pracy i twórczości, zasługuje na obywatelską uwagę.

◊ **Adres « **Polonii** ».**

Przypominamy, że wszelkie listy, gazety i posyłki do « **Polonii** » należy wysyłać obecnie pod nowym jej adresem « **Polonia** », rue La Bruyère, 3 bis, Paris IX.

◊ **Potrzebujemy szlafroka ciepłego.**

Tak, potrzebujemy ciepłego szlafroka dla polonego niemocą Weterana-Polaka.

Odwołujemy się do niezawodnej ofiarności Czytelników naszych, ufając, że nam przyjdą z pomocą.

◊ **Po raz ostatni.**

Po raz ostatni, zanosimy gorącą i uprzejmą prośbę do wszystkich, bez wyjątku, Organizatorów nabożeństw, obchodów, zebrań, konferencji etc., aby raczyli pamiętać, że, o ile zależy im na tem, aby dane zaproszenie, zawiadomienie lub wezwanie ukazało się w najbliższym numerze « **Polonii** », powinni nadsłać je do Redakcji *najpóźniej do wtorku, godziny siódmej wieczorem...* Po tym dniu i godzinie, « **Polonia** », pomimo całej swej dobrej woli i chęci, nie może uwzględnić spóźnionych informacji. I dlatego jedynie, iż wielkie trudności techniczne, zmniejszenie, wskutek wojny, personelu drukarni, dwudziestoczworogodzinne przetrzymywanie gotowego numeru przez cenzurę, zmusza Redakcję do tego ograniczenia.

« **Polonia** » rozumie, iż zajęć może *wyjątkowe* wydanie, lecz nie może zrozumieć stale powtarzających się opóźnień, które powodują dla niej zamęt, przerabianie gotowych kolumn i to z winy nieuwagi organizatorów zebrań.

Obocześnie i ta słusza nasuwa się tu przesłanka, że każde wezwanie, ogłoszone z dnia na dzień, z soboty na niedzielę, chybia celu. Rodacy, którzy by chętnie wzięli udział w danym zebraniu, dowiedziawszy się o niem zapóźno, pomijają je, bo już inaczej czasem rozporządzili.

Dalej, « **Polonia** » prosi, aby zawiadomienia były podpisywane tylko przez osoby upoważnione przez dane Instytucje oraz prosi zawsze o zawiadomienia na piśmie, ustnych ani telefonicznych informacji, dla racji praktyką urobionych, brać nie może pod uwagę.

Nakoniec, « **Polonia** » prosi o nie nadsyłanie sprawozdań z uroczystości a już przedewszystkiem o unikanie w relacjach *przymiotników, pochwał, komplementów i słów uznania*. Są bowiem zawsze należy do osób, stojących po za organizacjami...

Polecamy usilnie prośby te bacznosci PP: Organizatorów uroczystości, zebrań, zgroma-



dzeń polskich i żywym przekonaniem, iż wysłuchane będą i usuną, raz na zawsze, wszelkie, w tym kierunku, wątpliwości.

◊ Hojne dary.

W przeciągu ostatnich dwu tygodni, otrzymaliśmy, na cele publiczne polskie, cały szereg znaczniejszych darów.

WPan inżynier Styczyński nadesłał nam 500 fr., z nich 200 fr. na Ofiary wojny w Polsce, — 200 fr. dla Żołnierzy-Polaków w armji francuskiej, — i 100 fr. na Komitet Obywatelski.

WPan Jan Reszke, prezes Komitetu Rannych, nadesłał nam, jak co miesiąc, na Żołnierzy 100 fr.; — WPani Marja Janowa Reszke, również na Żołnierzy, na « Gwiazdkę », 100 fr.

WPani Philipps nadesłała nam 200 fr. Z nich 100 fr. dla Żołnierzy-Polaków i 100 fr. dla Działwy Polskiej, do dyspozycji Zakładu św. Kazimierza.

WPani Hordliczka nadesłała nam 50 fr. — z nich 25 fr. na Ogródek dla Działwy Polskiej i 25 fr. dla Żołnierzy.

WPan Pallester nadesłał nam, na « Gwiazdkę » dla Żołnierzy, 50 fr. oraz WPani H. Feliksowa Sobańska na ten sam cel 50 fr.

Nakoniec Melle Gaskell-Norton, dla Żołnierzy-Polaków, nadesłała nam 100 fr., również z przeznaczeniem na Gwiazdkę.

◊ Klub Żołnierza.

Jutro, w niedzielę, dnia 17 grudnia, 39, rue de Sèvres, nastąpi otwarcie Klubu Żołnierza polskiego, klubu utworzonego staraniem Związku kobiecego opieki nad Żołnierzem.

Klub ten będzie otwarty codziennie, od godziny 1 do 7 wieczorem, i stanie się niewątpliwie dla przebywających na rekonwalescencji lub przybywających na urlop Żołnierzy naszych ulubionym miejscem pogawędki i wczasów.

Należy przyklasnąć inicjatywie Związku kobiecego, iż zdołał to bardzo kłopotliwe a tak potrzebne zamierzenie doprowadzić do skutku.

Na otwarcie Związek kobiecy zaprasza wszystkich Rodaków.

◊ Komitet Wolontarjuszów.

Siedziba Komitetu Wolontarjuszów została przeniesiona na ul. La Bruyère, 3 bis, Paris IX, tuż przy placu Saint-Georges i stacji Nord-Sud.

◊ Uniwersytet ludowy.

Uniwersytet ludowy imienia Adama Mickiewicza organizuje jutro, dnia 17 grudnia, o godzinie 2 i pół po południu, w sali Colarossi, 10, rue de la Grande-Chaumière, odczyt, poświęcony twórczości Henryka Sienkiewicza, odczyt ten wygłosi p. Zygmunt L. Zaleski.

Dnia 31 grudnia, w tejże sali, wygłosi odczyt p. Zygmunt Klemensiewicz o « Roli nauk ścisłych w życiu », w związku z odbudową kraju po wojnie.

◊ Z ubiegłego tygodnia.

W dniu 10 grudnia, odbył się odczyt p. Konrada Drzewieckiego o « Początkach języka polskiego ». Autor « Gramatyki języka polskiego », znany pedagog, skreślił, w godzinnej pogadance, historję naszego języka na tle porównawczem. Pomimo bardzo naukowego, specjalnego tematu, prelegent umiał zaciekać licznym zgromadzonym słuchaczom i nie jednemu z obecnych opowiedział rzeczy, o których nigdy nie słyszał.

Pani Jadwiga Czernowa dała zgromadzonym szereg ilustracji wytwornych, jakby do historii

języka ojczystego, ilustracji, wypowiedzianych w sposób podniosły a odtwarzających arcydzieła poezji polskiej, od Koehanowskiego aż do Konopnickiej.

◊ Porozumienie nagwałt potrzebne.

Co chwila, na ten sam dzień i na tą samą godzinę dwie a niekiedy trzy naraz Instytucje zwołują Kolonję Polską... I, w ten sposób, trzy różne polskie Instytucje czynią sobie nawzajem niepotrzebną, szkodliwą konkurencję, odciągając a raczej rozprasząc uczestników czy słuchaczy.

Czy nie można by dojść w tej mierze do porozumienia jokowego?

Nam się zdaje, że bezwarunkowo można i trzeba nawet.

◊ Poszukujemy.

Poszukujemy stołów biurowych dla nowej siedziby « Polonii » i szaf oszklonych (bibliotek) może Rodacy mają do zbycia? Prosimy o adresy i opis sprzętów.

ODPOWIEDZI REDAKCJI

Panom A. F. I. M. S. Otrzymaliśmy około 270 protestów przeciwko austro-niemieckiej proklamacji wyrażonych mniej lub więcej długą formułą... Drukować tych tekstów *in extenso* nie mogliśmy, poprostu dla braku miejsca! Czynnac ustępstwo WPP. musielibyśmy je uczynić i dla innych, więc nie wydrukujemy. Cóż więcej, dla tych samych racji, zamknęliśmy listę podpisów, bo tych zaczęły napływać tysiące całe, bo narzecze, po czterech tygodniach, rzecz protestu zaczęła być przestarzała. Kolonja Polska we Francji dała już dostateczny wyraz swym przekonaniom.

VITTEL GRANDE SOURCE

poleca się cierpiącym na:
ARTRETYZM — SKLEROZĘ
REUMATYZM — PODAGRĘ

FOURRURES & PELLETERIES

Garde pendant l'été

E. REIFEN

19, rue Auber — PARIS

BERNARD RHOT, tailleur

Vêtements sur mesure pour Dames et pour Hommes
12, RUE GERANDO, PARIS-9^e — Métro : ANVERS

M. ALTMAN

58, rue Caulaincourt.

ZEGARMISTRZ wykonuje wszelkie zamówienia, reparacje dla Polaków po cenach znizonych.

LA FRANCE POUR LA POLOGNE

Enquête de la Revue « POLONIA »

Réponses de près de cent personnalités des mondes politique, scientifique et littéraire français. Dossier le plus considérable qu'on ait pu constituer jusqu'à ce jour en France sur la question polonaise.

En vente dans toutes les librairies et à l'Administration de la Revue « POLONIA », 10, rue Notre-Dame-de-Lorette, au prix de 4 francs, franco 4 fr. 50.

NICEA dostatnio umeblowane pokoje z całodziennym utrzymaniem; parter, centralne ogrzewanie, kąpiel, ogród, strona południowa, dom polski, opieka w razie zyczenia. Po 6 fr., 7 fr., i 9 fr. dziennie, wszystko. Zgłaszać się do p. Zofji Detloff, 47, rue de la Buffa, Nice.

Bronzy do oświetlenia elektrycznego
GAZOWE LAMPY — INSTALACJE
A. BOUILLON

112, Boulevard de Belleville, 112 — PARIS

MAGAZYN
KUŚNIERSKI

CHARLES
39, rue de Moscou, 39
Pierwszorzędne modele paryskie
Ceny Umiarkowane

BIENENFELD JACQUES

KUPUJE: PERŁY, — DROGIE KAMIEŃ
— BIŻUTERJE OKAZYJNE —

PARYŻ, 62, rue Lafayette, 62

Téléph: CENTRAL, 90-10

MADRYD, 11 & 12, Puerta del Sol

ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART

J. BAUER

ACHAT — VENTE — ÉCHANGE
37, rue des Martyrs — PARIS

DENTS SOINS, POSE et REPARATIONS
de SUITE, Broch. gratis et franco.
Louvre Dentaire 73, Rue Rivoli
Face Samaritaine.

◊ FUTRA — WYROBY FUTRZANE ◊

REPARACJE — PRZERÓBK

S. BESTER

◊ 4, rue Richer, 4 — PARIS ◊

MARCELI BARASZ

35, RUE EUGÈNE-CARRIÈRE,
PARIS

wydawnictwo kart
pocztowych, bromo-
wych — studjów wakade-
mickich; próby wysyła
za zaliczeniem.

FUTRA

HENRI HUT

66, rue de Provence, 66

WIELKIE ZAKŁADY OGRODNICZE

(Właściciel: Edm. DENIZOT)

polecają:

WSZELKIE DRZEWA OWOCOWE,
OZDOBNE, FORMOWANE, etc.

Cenniki na żądanie darmo i oplatnie

Adres: E. DENIZOT

Grandes Pépinières — MEAUX

(Seine-et-Marne)

FOURRURES & PELLETERIES

E. FISCH

48, rue Grenéta — PARIS

Librairie GARNIER Frères

6, Rue des Saints-Pères, Paris (VII^e)

Słownik Francusko-Polski, z podaniem sposobu wymawiania, zawierający wyrazy potoczne, niezbędny w podróży, tom oprawny w płótno miękkie, 32° 2 fr.

Słownik Polsko-Francuski, z podaniem sposobu wymawiania, zawierający wyrazy potoczne, niezbędny w podróży, tom oprawny w płótno miękkie, 32° 2 fr.

Dwa wymienione słowniki, oprawne w jeden tom, w skórę miękką, cielecą. 4 fr. 50 cent.

Wysyła się franko za przekazem pocztowym. Do nabycia we wszystkich księgarniach i w Administracji « Polonii ».

LE GERANT : P. NEVEU

PARIS. — IMP. LEVÉ, 71, RUE DE RENNES.